

ENTREPRISES - FUTURS EMPLOYEURS

Transfert de compétences pour le collaborateur de demain



16 à 29 ans révolus

- ✓ Professionnaliser et former l'apprenti en vue d'une future embauche
- ✓ Pré-sélection des candidats par Academy Numérique correspondant aux profils recherchés
- ✓ Accompagnement administratif pour l'envoi du dossier à l'OPCO (CERFA et convention de formation)

45 jours de période d'essai: La rupture peut intervenir *avant la fin des 45 premiers jours* de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.

Sous réserve d'accord de Pôle Emploi, une période d'immersion professionnelle de **15 jours** peut être envisagée, avant la signature du contrat d'apprentissage! Pensez-y!

UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DÉDIÉ À L'APPRENTI

- ✓ Salarié majeur et volontaire OU l'employeur
- ✓ 2 apprentis par MA
- ✓ Conditions de compétence pour être MA :

♦ Être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti,

ou

♦ Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti être d'un niveau au moins équivalent.

CONTRAT

Un contrat de travail est signé (CDD ou CDI)
35 heures hebdomadaire



PORTAIL DE L'ALTERNANCE # DEMARRETASTORY

Le portail de l'alternance est développé par le Ministère du Travail. Il offre une information complète sur le contrat d'apprentissage.

Rendez-vous sur : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

RÉMUNÉRATION

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1 ^{ère} année de contrat		2 ^{ème} année de contrat		3 ^{ème} année de contrat	
	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €
16 à 17 ans	27%	415,64 €	39%	600,37 €	55%	846,68 €
18 à 20 ans	43%	661,95 €	51%	785,10 €	67%	1 031,41 €
21 à 25 ans	53%	815,89 €	61%	939,05 €	78%	1 200,75 €
26 ans et plus	100%	1 539,42 €	100%	1 539,42 €	100%	1 539,42 €

AIDES FINANCIÈRES

- ✓ Prime à l'embauche** (*nouveau*)
- **5000 €** pour les apprentis mineurs
- **8000 €** pour les apprentis majeurs

** Prime sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés. Les entreprises de plus de 250 salariés doivent compter au moins 5% de salariés en alternance dans leur effectif.

- ✓ Réduction des cotisations patronales pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC
- ✓ Aide jusqu'à **3000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap

* Les aides financières sont soumises à condition et peuvent évoluer en fonction des mesures prises par le gouvernement pour soutenir l'apprentissage suite à la crise sanitaire du covid-19.

+ d'informations actualisées et simulateur de coûts salariaux sur : www.alternance.emploi.gouv.fr



ACADEMY NUMÉRIQUE